

Chers amis,

Avant que certains rongés par une indicible angoisse peut-être d'un vide juridique ou intellectuel, ne nous fassent une regrettable attaque d'apoplexie ce qui, en fait, nous rassurerait en semblant montrer que, malgré les apparences, un cerveau existe quelque part, voici en pièce jointe le compte rendu de notre assemblée générale du 30 novembre 2025. Nous avons tenu à ce qu'il soit aussi complet et précis que possible d'où sa longueur.

Bien qu'ayant également une activité professionnelle et « accessoirement » une vie familiale, lors quatre jours d'éloignement des contingences jurassiennes pour cause de Congrès fédéral, Aurélie nous a fait parvenir son travail pour avis et éventuelles modifications ou ajouts le 20 décembre. Même ceux qui ne font pas grand-chose devraient se rendre compte du nombre d'heures nécessaires pour une telle rédaction, enregistrements à l'appui, ce qui devrait plutôt conduire chacun à remercier et féliciter Aurélie.

Le temps que les intervenants concernés et contactés envoient leurs remarques nous en étions au 28 décembre et j'ai ensuite moi-même retardé cet envoi non pas de peur que son contenu bouleverse notre fonctionnement ou ne provoque une révolution, puisque toute l'assistance (publique aurait ajouté Francis Blanche) avait vu, entendu voire écouté les débats – sinon participé – mais parce que j'attendais une réponse à une précision demandée la Fédération après la décision intervenue (difficilement) en Congrès fédéral à propos de la redevance d'un euro pour chaque participant aux championnats locaux.

Je viens de l'obtenir et nous en parlerons lors de la réunion du CD le 23 pour conséquences à en tirer, d'autant que ce sujet n'a pas été abordé lors de l'AG, mais seulement mentionné dans le bref relevé de conclusions réalisé (encore !) par Aurélie.

J'ai également bien noté que la présentation du compte rendu financier avait été jugé « succinct » ; je demanderai donc l'avis du CD sur ce sujet puisque Jean-Luc, consulté m'a assuré n'avoir aucun problème pour détailler à l'oral autant que certains le voudront, en rappelant aussi que, en l'occurrence, il avait du attendre la fin de l'exercice, fixé au 30 novembre pour le finaliser, de derniers mouvements étant encore à enregistrer juste avant cette date.

Bonne et saine lecture, mais j'ajoute une petite correction à faire dans le texte de mon intervention liminaire, bien que la réalité n'ait sans doute pas échappée à la sagacité de ceux qui lisent avec attention en s'attachant au sens : au début du vingt-quatrième paragraphe il faut lire non pas « utilisable » comme cela est écrit, mais « inutilisable » à propos du compteur à gaz.

Amicalement

Claude

PS : Les remarques sur ce compte rendu peuvent être envoyées à Aurélie jusqu'à la veille à 21 heures 30 de son vote lors de l'assemblée générale de 2026